



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/062
Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée Pondichéry, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue d'être utilisée pour le stockage d'archives.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société HERACLES NEGOCE, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé Quai Jean Reinhart 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 533 893 699, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société HERACLES NEGOCE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-084 portant sur la dépendance susvisée le 10 décembre 2024.

Description de la dépendance : une surface de bureau (bureau n° 13) d'une superficie de 13,38 m² dont une surface de 6,65 m² réellement exploitable et facturée, située au 1^{er} étage Cour des hangars n° 45 et 46.

Durée de la convention : 2 ans et 7 mois à compter du 1^{er} juin 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-084 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.